

## Déclaration de conformité

La déclaration de conformité ne couvre que le produit visé par le présent document tel qu'il a été mis sur le marché. Tout composant ajouté, toute manipulation effectuée ou toute modification apportée ultérieurement est expressément exclu. La présente déclaration est réputée nulle et non avenue si le produit n'est pas utilisé conformément aux conditions spécifiées dans les règlements en vigueur et, le cas échéant, à la documentation technique de Habasisit. Le produit n'est destiné qu'à un usage répété.

Par la présente, nous déclarons que le produit spécifié est conforme aux normes suivantes en matière de contact alimentaire.

## HabaSYNC - Timing belt covers Silicone blue

Ce produit contient: silicone

### EU

**Règlement (CE) n° 1935/2004** et ses amendements concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Cette confirmation fait référence aux articles n°3, 11(5), 15 et 17.

**Règlement (CE) n° 2023/2006** et ses amendements relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Ce matériel a été fabriqué conformément aux exigences fondamentales de la réglementation concernée.

**Règlement (UE) n° 10/2011** et ses amendements concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Les silicones n'entrent pas dans la catégorie des plastiques et ne sont donc pas concernés par cette réglementation.

En outre, ces matériaux ne sont pas actuellement concernés par une mesure spécifique conformément à l'art. 5 de la réglementation (CE) n° 1935/2004.

Étant donné que le produit répond aux autres exigences légales, en matière de contact alimentaire, mentionnées dans la présente déclaration, il est conforme à la réglementation (CE) n° 1935/2004, article 3.

Le produit n'apporte aucune modification appréciable aux propriétés organoleptiques de l'aliment.

**Recommandation XV de l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques BfR (BgVV, BGA) "Silicones".** Répond aux exigences de la liste positive de cette recommandation.

Les matières premières utilisées sont conformes aux exigences de la présente recommandation.

Le produit est apte au contact direct avec:

des denrées alimentaires sèches, aqueuses, alcoolisées et acides

- un contact pendant 60 minutes jusqu'à 121°C

Non apte pour aliments gras/huileux

Ratio entre surface de contact alimentaire et volume utilisé pour établir la conformité de l'article: 6 dm<sup>2</sup>/dm<sup>3</sup>

Simulants alimentaires et conditions de migration utilisés pour les tests de migration:

- A (eau distillée) OM5, 2 h à 100°C
- B (3% acide acétique) OM5, 2 h à 100°C

## USA

**FDA, 21 CFR** parts/sections 177.2600 Rubber articles intended for repeated use, 178.2010 Antioxidants and/or stabilizers for polymers, 178.3297 Colorants for polymers.

Le produit répond aux exigences fondamentales du présent règlement et est apte au contact direct avec :

- des denrées alimentaires aqueuses et acides répertoriées dans 21 CFR 176.170(c) tableau 1, denrées alimentaires de type I, II, III, IV-B, VI-B, VII-A, VII-B
- des denrées alimentaires sèches (solides secs avec surface ne contenant pas de graisse ou huile émulsionnée, test final non requis), répertoriées dans 21 CFR 176.170(c) tableau 1, denrées alimentaires de type VIII Conditions d'utilisation B (stérilisées à l'eau bouillante) jusqu'à G (surgelées), répertoriées dans 21 CFR 176.170 (c), tableau 2
- des denrées alimentaires alcoolisées (jusqu'à 8% d'alcool), répertoriées dans 21 CFR 176.170 tableau 1, denrées alimentaires de type VI-A Conditions d'utilisation D (conditionnées à chaud ou pasteurisées en dessous de 66°C) jusqu'à G (surgelées), répertoriées dans 21 CFR 176.170 (c), tableau 2

## Japan / 日本

The following compatibility is confirmed for this product, which is subject to the positive list system of the revised Food Sanitation Act:

- the raw materials for synthetic resins shall be those listed in the Appended Table 1 in accordance with item 8 of A. of Chapter III: Apparatus, Containers and Packaging in the Specifications and Standards for Foods, Food Additives, etc (Ministry of Health and Welfare Notification No. 370) under the provisions of Article 18 (3) of the Food Sanitation Act.
- the product shall be in compliance with (1) General standard and relevant part of (2) Individual standard in accordance with item 2 of D. of Chapter III (Ministry of Health and Welfare Notification No. 370)

Le produit est fabriqué et la déclaration est émise par:

Schermer Transportbanden  
Industriepark 13  
NL-5374 CM Schaijk  
The Netherlands

Référence GJB/MoI NL-2

Ce document a été généré électroniquement et est valide sans signature.